



Sites d'accueil enfants et allocations familiales 2017

Les crèches, les multi accueils ou les haltes garderies

La tarification tient compte de vos ressources et du nombre d'enfants dans votre foyer. La CAF finance l'établissement par la prestation de service unique.

- **Bolbec** : centre multi-accueil « Îlot câlin » de *20 places* situé à la Maison de la Famille et de l'Enfance rue Jules Grévy et la halte-garderie « Petits pieds » de *18 places* située au Val aux Grès.
- **La Frenaye** : centre multi-accueil « la farandole » de *25 places* situé au centre de la commune.
- **Lillebonne** : centre multi-accueil « Arc en ciel » de *20 places* situé rue Henri Messenger et une halte-garderie « La ribambelle » de *15 places* situé rue de la Libération.
- **Port Jérôme sur Seine** : centre multi-accueil « Maison de l'Enfance » de *30 places* situé rue Emile Zola à Notre Dame de Gravenchon.
- **Rives en Seine** : centre multi-accueil « Caux'inelle » de *15 places* situé rue de la Sainte Gertrude à Caudebec en Caux.
- **Terres de Caux** : centre multi-accueil « Babilou Coeur de Caux » de *20 places* situé rue Charles de Gaulle à Fauville en Caux et la micro crèche de *10 places*.

La tarification est libre mais les parents perçoivent une aide de la CAF en fonction du nombre d'heures de garde, du montant de la facture et de vos ressources.

- **Saint Arnoult** : micro crèche « Happy Zou » de *10 places* située place aux mouchoirs.

L'assistant maternel agréé

La tarification est libre, les parents perçoivent une aide du caf en fonction du nombre d'heures de garde, du salaire versé et de leurs ressources.

Ils étaient 687 assistants maternels agréés en activité en novembre 2016, ils sont répartis sur l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine.

La Maison d'assistants maternels

Deux et quatre assistants maternels agréés se regroupent pour ne plus travailler à leur domicile et peuvent proposer un maximum de *16 places*.

- Arelaune sur Seine (x1), Bolbec (x2), Gruchet le Valasse (x1) et Port Jérôme sur Seine (x1)

La garde à domicile

Mise à disposition d'employés au domicile des parents pour un besoin de garde avec/ou sans horaires atypiques, les familles peuvent percevoir une aide de la CAF.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet de la CAF : mon-enfant.fr.